



CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SPRO-EP POUR LE BASSIN D'ORLEANS

Convention entre :

- **Les représentants des structures de l'orientation professionnelle tout au long de la vie du bassin d'Orléans :**
 - La Directrice, Véronique MOREL, pour le Centre d'information et d'Orientation (CIO) d'Orléans
 - Le Président de la Mission Locale de l'Orléanais, Marceau VILLARET
 - Le Directeur territorial France Travail pour les agences de la métropole orléanaise, Patrick BOISSY
 - Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, Philippe GOBINET
 - Le Directeur de Prométhée Loiret, Dominique THEVENET
 - Monsieur Le Maire d'Ingré, Christian DUMAS, pour le PIJ d'Ingré
 - Madame La Maire de Fleury-les-Aubrais, Carole CANETTE, pour le PIJ de Fleury-les-Aubrais
 - Monsieur Le Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fabien RIVIERE DA SILVA, pour le PIJ de Saint-Jean-de-la-Ruelle
 - Madame La Maire de Saint-Jean-de-Braye, Vanessa SLIMANI, pour le PIJ de Saint-Jean-de-Braye
 - Monsieur Le Maire de Beaugency, Jacques MESAS, pour le PIJ de Beaugency
 - Madame La Maire de La Ferté-Saint-Aubin, Katia BAILLY, pour le PIJ de La Ferté-Saint-Aubin
 - Madame La Maire de Saran, Maryvonne HAUTIN, pour le PIJ de Saran
 - Monsieur le Maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Arnauld MARTIN, pour le PIJ de Saint-Denis-de-l'Hôtel
 - Le Vice-Président de l'Université d'Orléans, Frédéric MOAL, pour le PIJ de l'Université d'Orléans – Guichet de l'AIDE
 - Le Président du CRAJEP CVL, Yoann ALBA, qui désigne Hélène CAVRO (UFCV,) Loïc TRIMARDEAU (CEMEA), Anouchka SCHERIER et Nandy NUBRET (UFCV), Nadia ETIENNE et Aurélie JOUBERT (Ligue de l'enseignement) et Karima MADOUN (AROEVEN) pour participer au nom du CRAJEP CVL aux activités de la coordination locale

- **Les représentants des structures de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, en région Centre-Val de Loire :**
 - Pour la Région, Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, François BONNEAU
 - Pour la Préfecture, La Secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire, Florence GOUACHE
 - Pour la région académique Centre-Val de Loire, Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Gilles HALBOUT
 - Pour France Travail, Le Directeur régional Centre-Val de Loire, David GALLIER

- Pour le Conseil Handicap Emploi des Organismes de Placements Spécialisés (Cheops) Centre-Val de Loire, Le Président, Gilles BRARD
 - Pour la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt du Centre-Val de Loire, La Directrice, Virginie JORISSEN
 - Pour la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Grand Centre, Le Directeur interrégional adjoint, Jean-Philippe MICHAUD
 - Pour Avenir Actifs Centre-Val de Loire, La Directrice, Caroline TRINH
 - Pour Transition Pro Centre-Val de Loire, Le Directeur, Jean-Marie BASTIANI
 - Pour l'Agence Pour l'Emploi des Cadres (APEC) Centre-Val de Loire, Le Délégué régional, Nicolas FRANCOIS
 - Pour l'Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture (APECITA) Centre-Val de Loire, La Déléguée régionale, Emanuelle BERGOEND
 - Pour l'Université d'Orléans (Service d'orientation), Le Vice-Président, Olivier RICHARD
 - Pour l'Université de Tours (Service Orientation et Insertion), Le Vice-Président, Pascal CHAREILLE
 - Pour le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Centre-Val de Loire, La Vice-Présidente, Perrine BEGUINOT
 - Pour l'Association Régionale des Missions locales – Amicentre Centre-Val de Loire, Le Président, Ozgur ESKI
 - Pour le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Centre-Val de Loire, Le Président, Frédéric FOULON
 - Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, Le Président, Jacques MARTINET
 - Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, La Présidente, Aline MERIAU
 - Pour le GIP ALFA Centre-Val de Loire, Le Délégué général, Christophe USSELIO LA VERNA
- **Les représentants des partenaires ressources du territoire contribuant aux actions et projets du SPRO-EP :**
 - Le Chef du bureau de l'armée de l'Air et de l'Espace du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, Lieutenant Kévin DELAGE
 - Le Chef du bureau de la Marine nationale du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, Major Jean-Pierre LEITE
 - Le Chef du bureau de l'armée de Terre du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, pour le CIRFA, Adjudant-chef Pascal CHATEAU,
 - Le Chef d'antenne régionale Défense mobilité de TOURS-ORLEANS-BOURGES, Sébastien MAIGNE
 - La Vice-Présidente Emploi, Insertion professionnelle, CFA, ESS, Vanessa SLIMANI, pour Orléans Métropole
 - La Présidente de l'Espace C2B#CRJA 45, Anne-Marie GUILLAUMA, pour l'Espace C2B#CRJA 45
 - Le Délégué régional, Yacine FEKKAK, pour NQT - Nos Quartiers ont du Talent
 - Le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, Jean-Paul ROCHE, pour le Centre des Initiatives Locales de Sologne (CILS)

Vu :

La résolution du Conseil de l'Union Européenne « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » du 21 novembre 2008,

Le CPRDFP adopté le 14 mai 2023,

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale,

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du service public régional d'orientation (SPRO) et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle du 28 novembre 2014,

La convention entre l'État et la Région Centre relative à la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO) du 23 janvier 2015,

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

La charte régionale du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle signée le 7 février 2024,

La décision de la Commission Permanente Régionale du Conseil Régional Centre-Val de Loire du 17 mai 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs de la convention

La présente convention définit les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent, dans le respect des compétences et statuts de chacun, à la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle (SPRO-EP) sur le bassin orléanais. Les signataires s'engagent à respecter la charte régionale du SPRO-EP, jointe en annexe, et faisant partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : périmètre géographique

Le SPRO-EP s'organise sur l'ensemble de la métropole orléanaise en prenant en compte le périmètre d'influence de ses membres.

Article 3 : principes d’organisation territoriale

Une animation et une coordination du réseau seront assurées par un(e) professionnel (le) d’une structure partenaire volontaire.

Nom et coordonnées du responsable de la coordination :

Madame Agnès SAUNIER, Chargée de mission régionale orientation, métiers, formation - Documentaliste, au CRIJ Centre-Val de Loire.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée d’une année civile et sera tacitement reconduite dans le cadre de la demande de subvention annuelle et du bilan déposés dans nos aides en ligne.

Toutes évolutions souhaitées par l’une ou l’autre des parties donneront lieu à un avenant.

Article 5 : conditions de résiliation

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l’une ou l’autre des parties à l’expiration d’un délai de deux mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

Fait à Orléans, le 5 août 2024

Signatures des co-contractants des structures de l’orientation tout au long de la vie et des partenaires ressources de la métropole d’Orléans

Pour le CIO d’Orléans	Pour la Mission Locale de l’Orléanais
La Directrice, Véronique MOREL	Le Président, Marceau VILLARET



Pour France Travail Loiret	Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret
Le Directeur territorial, Patrick BOISSY	Le Président, Philippe GOBINET
Pour Prométhée Loiret	Pour le PIJ d'Ingré
Le Directeur, Dominique THEVENET	Le Maire, Christian DUMAS
Pour le PIJ de Fleury-les-Aubrais	Pour le PIJ de Saint-Jean-de-la-Ruelle
La Maire, Carole CANETTE	 Le Maire, Fabien RIVIERE DA SILVA
Pour le PIJ de Saint-Jean-de-Braye	Pour le PIJ de Beaugency
La Maire, Vanessa SLIMANI	Le Maire, Jacques MESAS

Pour le PIJ de la Ferté-Saint-Aubin	Pour le PIJ de Saran
La Maire, Katia BAILLY	La Maire, Maryvonne HAUTIN
Pour le PIJ de Saint-Denis-de-l'Hôtel	Pour le PIJ de l'Université d'Orléans Guichet de l'AIDE
Le Maire, Arnauld MARTIN	Le Vice-Président de l'Université, Frédéric MOAL
Pour le CRAJEP Centre-Val de Loire	
Le Président, Yoann ALBA	

Pour le CIRFA Air	Pour le CIRFA Marine
Le Chef du bureau de l'armée de l'Air et de l'Espace du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, Lieutenant Kevin DELAGE	Le Chef du bureau de la Marine nationale du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, Major Jean-Pierre LEITE



Pour le CIRFA Terre	Pour Défense mobilité
<p>Le Chef du bureau de l'armée de Terre du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Orléans, Adjudant-Chef Pascal CHATEAU</p>	<p>Le Chef d'antenne régionale Défense mobilité de Tours-Orléans-Bourges, Sébastien MAIGNE</p>
<p>Pour le service Développement économique, emploi, innovation et agriculture Orléans Métropole</p>	<p>Pour l'Espace C2B#CRIA 45</p>
<p>La Vice-Présidente Emploi, Insertion Professionnelle, CFA, ESS, Vanessa SLIMANI</p>	<p>La Présidente de l'Espace C2B#CRIA 45, Anne-Marie GUILLAUMA</p>
<p>Pour NQT - Nos Quartiers ont du Talent</p> <p>Le Délégué régional, Yacine FEKKAK</p>	<p>Pour le Centre des Initiatives Locales de Sologne (CILS)</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, Jean-Paul ROCHE</p>

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025



ID : 045-214502858-20250103-DECISION202501-CC